



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 9576

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport des affaires sociales, de l'administration et des services judiciaires, qui lui a été remis début janvier. Selon ce rapport, l'expérience des UEER (unités à encadrement éducatif renforcé), créées en 1996, constitue une réelle avancée et ouvre des portes intéressantes. Ces UEER qui sont des petites structures accueillant quatre ou cinq mineurs multirécidivistes et encadré par autant d'éducateurs, créent une rupture totale du jeune délinquant avec son milieu familial et social et doivent l'aider à changer son comportement. Au vu de ce rapport, il souhaiterait connaître ses intentions sur l'avenir des nouvelles ouvertures de ces UEER.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le rapport des inspections des affaires sociales, de l'administration et des services judiciaires reconnaît à la formule des unités à encadrement éducatif renforcé une réelle pertinence dans la réponse apportée à certains mineurs délinquants, en particulier les multirécidivistes. Il relève néanmoins un certain nombre de problèmes concernant ces nouvelles structures éducatives, parmi lesquels figurent le coût trop élevé de certaines unités et le fait que d'autres n'ont pu mener leur expérience jusqu'à son terme. C'est sur la base de ce bilan, qui valide l'idée générale et recommande d'autres procédures de mise en place, que la mission interministérielle de prévention et de traitement de la délinquance conduite par Mme Christine Lazerges, député de l'Hérault et M. Jean-Pierre Balduyck, député du Nord, a préconisé, dans son rapport au Premier ministre, la poursuite de l'expérience des unités à encadrement éducatif renforcé. Le conseil de sécurité intérieure a défini, lors de sa réunion du 8 juin 1998 sous la présidence du Premier ministre, un plan de lutte gouvernemental contre la délinquance des mineurs. Ce plan prévoit la poursuite des unités à encadrement éducatif renforcé. La mise en oeuvre de ces dispositifs éducatifs renforcés prendra en compte les critiques émises dans les rapports des inspecteurs et des parlementaires. Les unités qui continuent à fonctionner avec des résultats satisfaisants seront maintenues et d'autres projets, actuellement en cours d'examen, entreront prochainement dans leur phase de réalisation. Ainsi, aux douze structures ouvertes aujourd'hui viendront s'ajouter une dizaine de structures nouvelles en 1999. Ces dispositifs éducatifs renforcés s'intégreront dans un ensemble plus vaste de réponses éducatives qui visent à permettre une prise en charge permanente de ces mineurs délinquants.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9576

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 525

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5724